

# FORMATION INITIALE DE CONDUCTEUR(TRICE) DE TAXI – ADMISSIBILITE

Réf de l'action : ECF T70 LPR indice 02 du 30/06/2021- version de l'agence ECF BRECHE du 06/09/2021

**OBJECTIFS PROFESSIONNELS** Être capable d'exercer le métier de Conducteur(trice) de Taxi en respectant les réglementations spécifiques du métier et le code de la route.

## PUBLIC CONCERNE ET PREQUIS

- Toute personne souhaitant se qualifier pour exercer le métier de conducteur de taxi,
- Être titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité (hors période probatoire),
- Maîtriser la langue française à l'oral et écrit,
- Avoir des notions en anglais oral et écrit,
- Avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) ne comportant aucune des condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession,
- Être reconnu apte médicalement par un médecin agréé,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

## AVERTISSEMENT

L'inscription aux 7 épreuves théoriques d'admissibilité et à l'épreuve pratique d'admission auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat est payante (coût d'environ 200 € pour les épreuves complètes - informations sur leur site).

## MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## PROGRAMME/CONTENU

### Admissibilité :

- Maîtriser les réglementations sur les Transports Publics Particuliers de Personnes,
- Connaître les règles propres à la sécurité routière,
- Maîtriser l'usage de la langue Française,
- Maîtriser les règles de base en gestion,
- Savoir comprendre et s'exprimer en Anglais (niveau A2),
- Connaître le territoire d'exercice de l'activité et la réglementation locale,
- Connaître la réglementation nationale spécifique et la gestion liée à l'activité de taxi.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

## MOYENS HUMAINS

- Titulaire du diplôme d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (ECSR) ou du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteur (B.A.F.M),
- Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou diplôme en gestion au niveau 3 RNCP au minimum,
- Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou un diplôme en français et/ou anglais de niveau 4RNCP au minimum,
- Et/ou formateur titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Mr BRECHE Xavier  
[ecf.formation88@ecf-breche88.fr](mailto:ecf.formation88@ecf-breche88.fr) 06.03.89.07.72

## METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives démonstratives et actives,
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,  
Supports pédagogiques remis aux stagiaires :

## MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Epreuves organisées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

### Admissibilité :

- 5 épreuves écrites d'admissibilité communes TAXI-VIC-VMDT (QRC et QCM) + 2 épreuves écrites d'admissibilité spécifiques TAXI (QRC, QCM),
- Est déclaré admissible à l'examen le candidat ayant obtenu cumulativement une note moyenne d'au moins 10/20, calculée sur l'ensemble des épreuves d'admissibilité, pondérées de leurs coefficients respectifs (aucune note éliminatoire).
- Un candidat déclaré admissible peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an à compter de la publication des résultats des épreuves d'admissibilité.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

## SANCTION VISEE

- Attestation de réussite aux épreuves d'admissibilité TAXI permettant de se présenter à l'épreuve d'admission.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS 3862.

Organisme agréé Cf site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'Agence.

## EFFECTIFS

## HORAIRE

Cf. site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'agence.

## DUREE DE LA FORMATION (voir planning en agence)

